



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie
et de la formation
Service de l'agriculture
Ecole d'agriculture du Valais – Châteauneuf

CP 437, 1951 Sion
(Châteauneuf)



ESTIMATION DES FRAIS D'ETUDES ET D'ENTRETIEN D'UN APPRENTI

| 1ère année (linéaire) | 2ème année (linéaire) | 3ème année (linéaire) |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|

| | |
|--|--|
| Statut d'interne | Tarifs applicables pour la période des cours théoriques |
| Chambre avec déjeuner repas de midi et souper | Fr. 3'075.--(année scolaire) (Chambre : 1'500.-- Repas: 1'575.--) |
| Les internes reçoivent une carte magnétique pour les repas (retourner impérativement le formulaire ad hoc). | |

Statut d'interne (« externat ») :
sans pension, uniquement la chambre = Frs 350.-/mois.

| | |
|---|-----------------------------|
| Statut d'externe | |
| <u>Coût estimé</u> pour 5 repas de midi par semaine pendant les cours blocs | Fr. ~800.--(année scolaire) |

Pour les externes, les repas sont payés directement au self par le biais d'une carte magnétique commandée via le formulaire d'inscription. Prix du repas à 12.-- pour les détenteurs d'une carte et 15.-- pour les autres. La première carte est obtenue gratuitement, en cas de perte, le coût de la nouvelle carte est de 10.--. Le montant chargé n'est pas perdu.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Matériel et livres (coûts réels selon fiche personnelle remplie par l'apprenti et selon la filière) | entre | entre | entre |
| | Fr. 400.– et 900.– mais selon coûts effectifs | Fr. 200.– et 350.– mais selon coûts effectifs | Fr. 200.– et 350.– mais selon coûts effectifs |

| | | | |
|---|------------|------------|-------------|
| Visites professionnelles, manifestations et autres activités | Fr. 100.-- | Fr. 100.-- | Fr. 100.-- |
| Autres frais (photocopies,...) | Fr. 50.-- | Fr. 50.-- | Fr. 50.-- |
| Séminaire thématique | --- | --- | Fr. ~300.-- |

Equipement professionnel : l'estimation d'un équipement ad hoc (habits et chaussures de sécurité) se monte à env. Fr. 300.- et s'acquiert de manière personnelle.

ECOLE D'AGRICULTURE
DU VALAIS – CHATEAUNEUF

Le directeur : Guy Bianco

Sion, avril 2020

Aspects financiers : directives de remboursement

Si l'apprenti-e devait quitter l'établissement en cours d'année scolaire ou en être exclu-e-, les dispositions suivantes s'appliquent en ce qui concerne les aspects financiers :

Logement et autres frais :

Le logement pour les internes est facturé en deux fois, soit en novembre et en février de l'année suivante.

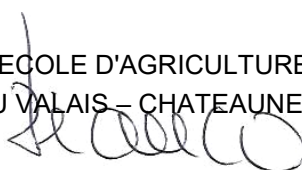
La période débutée est considérée comme due, sauf en cas de situation exceptionnelle.

Aucun remboursement ne sera fait pour les postes suivants :

- Matériel et livres scolaires (coûts effectifs selon formulaire de réception rempli par l'apprenti)
- Fonds apprentis
- Visites professionnelles, manifestations et autres activités
- Autres frais (photocopies,...)
- Séminaire thématique (sauf certificat médical)
- L'exclusion de l'internat

L'apprenti-e qui doit quitter la formation pour des raisons médicales, attestées par un certificat, recevra une facture qui tient compte des semaines effectuées dans l'établissement.

ECOLE D'AGRICULTURE
DU VALAIS – CHATEAUNEUF



Le directeur : Guy Bianco

Sion, avril 2020